

5.^e DIVISION.

BUREAU
DES BEAUX-ARTS
et des
FÊTES NATIONALES.

FÊTE
de la
RECONNAISSANCE.

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

Paris, le 21 Floréal, an 7 de la République
française, une et indivisible.

LE MINISTRE de l'Intérieur,

Aux Administrations centrales et municipales de la
République.

CIToyENS Administrateurs, vous avez dû remarquer que dans les différentes fêtes que vous venez de célébrer, l'intention du Législateur a toujours été de placer le plaisir à côté de la vertu, et de prouver que le plus doux et le plus pur des sentimens s'associe à l'exercice des devoirs.

Ces jouissances délicieuses pour une ame honnête, cette volupté morale, sont particulièrement affectées à la vertu dont je vous rappelle aujourd'hui la fête, à la Reconnaissance.

La reconnaissance est la dette commune de l'humanité. Eh! qui ne tressaille à ce nom touchant! qui de nous ne songe aussitôt aux êtres respectables dont il reçut le bienfait de l'existence, à la nourrice qui allaita son enfance, à la tendresse ineffable d'une mère, aux sollicitudes d'un père vertueux, aux sages leçons de l'instituteur qui conduisit ses premiers pas dans la carrière des sciences et des vertus, aux compagnons de ses jeunes années, deven...

ses amis dans son âge mûr, à l'épouse modeste et sensible dont les charmes et la vertu font son bonheur, aux caresses de ses enfans, enfin à cette chaîne de bienfaits que la nature, les hommes et la société ont étendue autour de lui !

Oui, chaque moment de notre existence nous rappelle ces obligations sacrées : en effet, les deux extrémités de la vie ont besoin de la pitié de nos semblables ; et c'est la société qui en protège et en embellit le cours. La société ne subsiste que des services mutuels que les hommes se rendent ; c'est un commerce de bienfaits. Ainsi, l'ingratitude, le plus exécration des vices, est la destruction de toute union sociale : tout nous fait donc une loi de la reconnaissance.

C'est elle qui resserre les liens de cette fraternité qui doit unir tous les hommes : c'est elle qui alimente notre sensibilité, et qui nous dispose à la bienfaisance par un juste retour à la commisération pour le malheur que nous avons éprouvé ; à la philanthropie, qui transporte à l'espèce ce qu'on ne peut acquitter envers l'individu ; enfin à toutes les vertus douces, à tous les sentimens tendres et consolateurs.

Aussi, chez les anciens, nos modèles et nos maîtres en tout genre, le mot consacré à exprimer la reconnaissance, considérée comme un acte, comme un devoir religieux, s'appelait piété.

Qu'elle est auguste cette religion du malheur et de la reconnaissance ! et qu'il est beau de ranimer de pareilles institutions !

De là aussi ce respect pour les animaux agriculteurs, pour l'arbre hospitalier, pour les pénates protecteurs, pour les lieux témoins de quelque heureux événement.

De là cette tendresse que l'on transporte à des objets inanimés et insensibles, mais qui s'animent pour nous par les souvenirs, et qui nous deviennent chers par le charme impérieux et magique de

toutes les sensations qui viennent se recomposer autour d'eux ; de là cette vénération pour les tombeaux, ce respect pour l'image sacrée d'un père, pour le meuble dont il se servait ; de là cette fidélité à exécuter ses volontés dernières.

C'est la reconnaissance qui révéla à l'homme une divinité ; c'est elle aussi qui remplit les temples d'offrandes, et qui couvrit les autels de sacrifices.

Cette vertu est dans le cœur de l'homme, quoi que disent des sophistes sombres, et dont le cœur glacé ne s'est jamais ouvert au plaisir d'aimer.

C'est même pour modérer l'effusion naturelle de ce sentiment, que les Législateurs, dans les Républiques bien constituées, se sont occupés, non de réprimer, mais de régulariser l'expression de la reconnaissance publique. Et alors, se liant aux rapports politiques, elle doit être réservée aux grandes masses de citoyens, et non à quelques hommes (si ce n'est après leur mort, et lorsqu'ils ont constamment mérité, par des vertus, un culte public de gratitude). Elle doit être réservée aux vertus solides, et non aux talens séducteurs ; aux vertus de toute la vie, et non à celles d'une année, d'un jour, d'un moment.

La reconnaissance publique se manifeste par de grandes solennités, par les déclarations du Corps législatif, les proclamations, les pompes funèbres, les éloges, &c.

Citoyens Administrateurs, disposez toutes les ames à s'ouvrir dans cette fête aux sentimens les plus affectueux, par des scènes touchantes et par les plus simples emblèmes. L'enfant qui étend en souriant ses petits bras vers le sein qui l'a nourri, la vigne qui s'enlace au chêne et suspend des fruits sur son feuillage, les fleurs qui couronnent une source tombante, le fleuve qui rapporte

à la mer les eaux qu'il en a empruntées, l'animal aimable et fidèle qui meurt en léchant la main qui l'a nourri, &c., toutes ces images de la nature sont de très-expressives allégories de la reconnaissance.

Les animaux eux-mêmes en donnent des leçons à l'homme. Il n'est pas permis d'oublier le lion d'Androclès.

Que dans ce jour les enfans offrent des couronnes à leurs pères, et les élèves des palmes à leurs instituteurs.

Placez sur des bannières, ou sur le marbre des temples, des maximes relatives à la bienfaisance et à la reconnaissance, et tirées de nos meilleurs Écrivains, telles que ce vers de Voltaire :

Qu'il est beau, qu'il est grand de faire des ingrats !

Ces lignes de Duclos :

Si chacun faisait tout le bien qu'il peut faire sans s'incommoder, il n'y aurait point de malheureux.

Le *Traité des bienfaits* par Sénèque, sur-tout le troisième livre (traduction de Lagrange), pourra vous offrir une foule de sentences.

Mais c'est sur-tout dans votre cœur, dans votre sensibilité, citoyens Administrateurs et vous, Orateurs et Poètes, que vous puiserez l'éloquence de vos discours.

Promettez et vouez reconnaissance à ces défenseurs généreux de la patrie, dont le sang a coulé pour la cause sacrée de la liberté ; et s'il se trouve à cette fête quelques vieux soldats de la République, mutilés, couverts d'honorables blessures, honorez dans sa personne le courage héroïque de nos frères d'armes. Tel a été sur-tout l'objet de l'arrêté du Directoire qui a prescrit le mode de célébration de cette fête. (Arrêté du 20 floréal an 4, Bulletin 45,

n.º 387.) Mais ce n'est pas uniquement aux vertus militaires que vous devez l'hommage du sentiment né des bienfaits ; promettez et vouez reconnaissance aux Magistrats qui prendront pour modèle les vertus d'Aristide et de Caton, aux Philosophes qui consacrent leurs veilles, leurs talens et leur vie à pratiquer et à enseigner la vertu.

Proclamez avec honneur les noms des citoyens qui ont bien mérité de leur commune, en s'occupant, à l'exemple des Romains, de consacrer leurs richesses à des objets d'utilité publique.

Proclamez le nom de ceux qui ont fait élever à leurs frais une fontaine publique, ouvert un chemin, ou planté des arbres sur la route du voyageur, &c ; et saisissez cette occasion d'inspirer à vos concitoyens une émulation philanthropique, de leur révéler ces nobles jouissances attachées à la bienfaisance, et de leur enseigner enfin cet heureux emploi de la fortune, ce luxe patriotique qui n'est connu que dans les États libres.

Proclamez avec honneur le nom de ceux qui élèvent des ateliers et des manufactures où le pauvre trouve des moyens d'occupation et de subsistance ; les noms de ceux qui assurent aux femmes, aux vieillards, aux enfans, du feu et des travaux pendant l'hiver, ou qui fondent des établissemens pour recevoir les malades et les infirmes.

Proclamez enfin le nom de ces respectables Philanthropes qui, dans tous les pays, s'occupent d'améliorer le sort des hommes. Ne vous informez pas de quelle nation ils sont ; ne voyez que leurs bienfaits envers l'humanité.

Enfin, citoyens Administrateurs, ne vous contentez pas de rappeler la bienfaisance et la reconnaissance par des discours ; mettez en action le plus touchant spectacle ; faites parmi vos concitoyens

des collectes , ou invitez-les à vous faire passer volontairement des secours pour tant de malheureux qui gémissent sous le poids de la nécessité.

Choisissez ce jour pour fonder des sociétés de bienfaisance ; chargez sur-tout les femmes , les enfans , les vieillards , du pieux ministère de soulager l'infortune ; surveillez seulement l'application de ces secours , afin qu'ils soient équitablement répartis ; sur-tout faites distribuer ces secours en nature.

C'est par des bienfaits qu'il faut marquer le 10 Prairial, époque fixée par la loi du 3 brumaire pour la fête de la Reconnaissance. C'est l'exercice des vertus qui doit l'embellir : les bénédictions des malheureux , voilà sa pompe ; les cris du cœur , les larmes de l'attendrissement , voilà son intérêt ; la sensibilité , voilà son charme.

Salut et Fraternité.

FRANÇOIS (de Neufchâteau).

P. J. En attendant que nos Poètes aient pu seconder la morale publique par la composition de pièces appropriées aux grands objets de nos Fêtes nationales , vous inviterez les Directeurs de spectacles à donner ceux des ouvrages de théâtre existans qui sont les plus propres à nourrir ces sentimens dans l'ame des spectateurs , tels que *l'Indigent , le Bienfait anonyme , &c. &c.*